



En collaboration avec le SAMU SAS 78

LA JOURNÉE EN SEMAINE

J'appelle mon
MÉDECIN TRAITANT

J'obtiens un
rendez-vous
ou un conseil

Je n'arrive pas
à le joindre ou je
n'ai pas ou plus de
médecin traitant

Télé-consultation
(SNP) Santé.fr/cartes
des lieux de soins
ou auprès d'une
pharmacie équipée

J'appelle le 15 (ou le 112)

Le médecin régulateur
peut décider après
évaluation téléphonique

LA NUIT ET/OU LE WEEK-END

- 1. Un conseil médical**
- 2. Une consultation de SNP avec un médecin du territoire en semaine et le WE**
- 3. De m'orienter aux urgences par mes propres moyens**
- 4. De m'envoyer un moyen de secours à domicile**

* **Soins non programmés** : soins répondant à une urgence ressentie, mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des urgences. Cela exclu des motifs administratifs (certificat, arrêt de travail) ou de convenance personnelle (délai de rdv ou d'examen complémentaire jugé trop long, etc).